



Compte-rendu

Du Conseil Municipal de la Commune de ST JEAN DU GARD
convoqué en séance ordinaire le

Mercredi 14 Avril 2010

Le Conseil Municipal de la Commune de ST JEAN DU GARD est convoqué en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses réunions le Mercredi 14 Avril 2010 à 18 h 00.

Le Maire,

L'an deux mil dix et le quatorze avril, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ANThERIEU, Maire.

Présents : AFFORTIT Lucien, BOSQUIER Jean-Marc, BROQUIN Jean-Pierre, CHANTAGREL Nathalie, DROUSSANT Philippe, DUMAS Jacqueline, GAZAIX Monique, GOMEZ Marie, HEDON Bernard, LACOMBE Danièle, ISSARTE Yolaine, LAFONT Jean-Jacques, NIMPER Marie-Paule, PERIER François, PUECH Nadine, ROSSEL Danielle, VALMALLE Sylvain, VERA Pierre.

Absents excusés : ACHARD Jean-Pierre, FABRE Claude

Procurations : DUEZ Myriam donne procuration à ANThERIEU Michel, MAGNAN Christine donne procuration à BROQUIN Jean-Pierre,

oooooooooooooooooooooooooooo

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait constater que le quorum est atteint. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à désigner le secrétaire de séance. Mme NIMPER Marie-Paule est candidate et après vote du Conseil, elle est élue à l'unanimité.

Ensuite le Président soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

oooooooooooooooooooooooooooo

N° 2010.04.032 – COMPTE DE GESTION 2009 DE LA COMMUNE

Mademoiselle CHANTAGREL Nathalie présente :

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009 de la Commune,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Président propose à l'Assemblée :

✕ de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2009, ainsi que l'exécution du budget de l'exercice 2009 et sur la comptabilité des valeurs inactives,

✕ de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par le Receveur, visé et certifié conforme par le Maire n'appelle d'observation ni de réserve de sa part,

Le Président : qui s'abstient ?
qui est contre ?

La proposition est adoptée à l'unanimité, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE.

N° 2010.04.033 – COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DE LA COMMUNE

Mademoiselle CHANTAGREL Nathalie présente :

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice 2009 concernant la Commune, il est proposé au Conseil Municipal :

✕ de donner acte de la présentation faite du compte administratif dressé par le Maire, lequel compte peut se résumer ainsi :

	Résultat de clôture exercice 2008	Part affectée à l'investiss exercice 2009	Résultat de l'exercice 2009	Résultat de clôture exercice 2009
INVESTISSEMENT	-243 852,80 €		321 594,19 €	77 741,39 €
FONCTIONNEMENT	365 489,39 €	243 852,80 €	67 055,21 €	188 691,80 €
TOTAUX	121 636,59 €	243 852,80 €	388 649,40 €	266 433,19 €

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2008)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 901 126,07	777 729,48	538 748,13	584 648,46
RECETTES	1 901 126,07	1 099 323,67	310 445,82	491 356,58
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	2 627 930,65	2 394 524,45	0,00	233 406,20
RECETTES	2 627 930,65	2 461 579,66	0,00	166 350,99
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	4 529 056,72	3 172 253,93	538 748,13	818 054,66
TOTAL GENERAL DES RECETTES	4 529 056,72	3 560 903,33	310 445,82	657 707,57

Après discussion, le compte administratif de l'exercice 2009 de la Commune est soumis à l'approbation du Conseil Municipal, Monsieur ANThERIEU sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Monsieur BROQUIN propose à l'Assemblée l'adoption de ce compte : qui s'abstient ?

qui est contre ?

ADOpte A L'UNANIMITE.

N° 2010.04.034 – AFFECTATION DES RESULTATS DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2009, soit 188 691.80 €

Vu le déficit d'investissement cumulé au 31/12/2009, soit 77 741.39 €

Considérant que pour l'exercice 2010 le besoin de financement est de 150 560.92 €

Décide d'affecter les résultats de la manière suivante :

- affectation de l'excédent d'investissement de 77 741.39 € au compte 001, recettes d'investissement

- affectation de l'excédent de fonctionnement en partie : 38 130.88 € au compte 002, recettes de fonctionnement et 150 560.92 € au compte 1068, recettes d'investissement

ADOpte A L'UNANIMITE.

N° 2010.04.035 – TAUX D'IMPOSITION 2010

Monsieur le Maire propose les taux suivants pour l'année 2010 :

▫ TAXE D'HABITATION	15.43 %
▫ TAXE FONCIERE BATIE	21.33 %
▫ TAXE FONCIERE NON BATIE	60,05 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE.

N° 2010.04.036 – BUDGET PRIMITIF 2010 DE LA COMMUNE

Mademoiselle CHANTAGREL Nathalie présente le projet du budget primitif 2010 de la commune qui est soumis à l'approbation de l'Assemblée.

C'est ainsi que :

× les recettes et les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à la somme de 3 045 665.21 €

× les recettes et les dépenses d'investissement s'équilibrent à la somme de 1 703 000.76 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE.

N° 2010.04.037 – COMPTE DE GESTION 2009 DE L'AQUARIUM

Mademoiselle CHANTAGREL Nathalie présente :

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009 de l'aquarium,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Président propose à l'Assemblée :

× de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2009, ainsi que l'exécution du budget de l'exercice 2009 et sur la comptabilité des valeurs inactives,

× de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par le Receveur, visé et certifié conforme par le Maire n'appelle d'observation ni de réserve de sa part,

Le Président : qui s'abstient ?
qui est contre ?

La proposition est adoptée à l'unanimité, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 2010.04.038 – COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DE L'AQUARIUM

Mademoiselle CHANTAGREL Nathalie présente :

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice 2009 concernant l'Aquarium, il est proposé au Conseil Municipal :

✕ de donner acte de la présentation faite du compte administratif dressé par le Maire, lequel compte peut se résumer ainsi :

	Résultat de clôture exercice 2008	Part affectée à l'investiss exercice 2009	Résultat de l'exercice 2009	Résultat de clôture exercice 2009
INVESTISSEMENT	-92 790,03 €		-9 352,74 €	-102 142,77 €
FONCTIONNEMENT	32 542,96 €	32 542,96 €	30 558,06 €	30 558,06 €
TOTAUX	-60 247,07 €	32 542,96 €	21 205,32 €	-71 584,71 €

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2008)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	136 439,30	43 149,27	0,00	93 290,03
RECETTES	136 439,30	33 796,53	0,00	102 642,77
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	367 813,00	257 270,02	0,00	110 542,98
RECETTES	367 813,00	287 828,08	0,00	79 984,92
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	504 252,30	300 419,29	0,00	203 833,01
TOTAL GENERAL DES RECETTES	504 252,30	321 624,61	0,00	182 627,69

Après discussion, le compte administratif de l'exercice 2009 de l'Aquarium est soumis à l'approbation du Conseil Municipal, Monsieur ANThERIEU sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Monsieur BROQUIN propose à l'Assemblée l'adoption de ce compte : qui s'abstient ?
qui est contre ?

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 2010.04.039 – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'AQUARIUM

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2009 soit 30 558.06 €

Vu le déficit d'investissement cumulé au 31/12/2009 soit 102 142.77 €

Décide de reprendre le déficit d'investissement soit 102 142.77 € au compte 001 déficit antérieur reporté, section investissement dépenses et l'excédent de fonctionnement soit 30 558.06 € au compte 1068 excédent de fonctionnement.

ADOpte A L'UNANIMITE.

N° 2010.04.040 – BUDGET PRIMITIF 2010 DE L'AQUARIUM

Mademoiselle CHANTAGREL Nathalie présente le projet du budget primitif 2010 de l'Aquarium qui est soumis à l'approbation de l'Assemblée.

C'est ainsi que :

✕ les recettes et les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à la somme de :
386 217.27 €

✕ les recettes et les dépenses d'investissement s'équilibrent à la somme de :
147 490.77 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE.

N° 2010.04.041 – COMPTE DE GESTION 2009 DE LA BOUTIQUE DE L'AQUARIUM

Mademoiselle CHANTAGREL Nathalie présente :

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009 de la Boutique de l'Aquarium,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de

recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Président propose à l'Assemblée :

✕ de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2009, ainsi que l'exécution du budget de l'exercice 2009 et sur la comptabilité des valeurs inactives,

✕ de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par le Receveur, visé et certifié conforme par le Maire n'appelle d'observation ni de réserve de sa part,

Le Président : qui s'abstient ?
qui est contre ?

La proposition est adoptée à l'unanimité, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 2010.04.042 – COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DE LA BOUTIQUE DE L'AQUARIUM

Mademoiselle CHANTAGREL Nathalie présente :

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice 2009 concernant la Boutique de l'Aquarium, il est proposé au Conseil Municipal :

✕ de donner acte de la présentation faite du compte administratif dressé par le Maire, lequel compte peut se résumer ainsi :

	<i>Résultat de clôture exercice 2008</i>	<i>Part affectée à l'investisst exercice 2009</i>	<i>Résultat de l'exercice 2009</i>	<i>Résultat de clôture exercice 2009</i>
<i>INVESTISSEMENT</i>				
<i>FONCTIONNEMENT</i>	1 489,19 €		-3 599,63 €	-2 110,44 €
<i>TOTAUX</i>	1 489,19 €		-3 599,63 €	-2 110,44 €

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2008)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	16 489,19	14 200,40	0,00	2 288,79
RECETTES	16 489,19	10 600,77	0,00	5 888,42
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	16 489,19	14 200,40	0,00	2 288,79
TOTAL GENERAL DES RECETTES	16 489,19	10 600,77	0,00	5 888,42

Après discussion, le compte administratif de l'exercice 2009 de l'Aquarium est soumis à l'approbation du Conseil Municipal, Monsieur ANTHERIEU sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Mr BROQUIN Jean-Pierre, 1^{er} Adjoint propose à l'Assemblée l'adoption de ce compte : qui s'abstient ?
qui est contre ?

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 2010.04.043 – AFFECTATION DES RESULTATS DE LA BOUTIQUE DE L'AQUARIUM

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu le déficit de fonctionnement cumulé au 31/12/2009 soit 2 110.44 €

Décide de reprendre le déficit de fonctionnement soit 2 110.44 € au compte 002 déficit antérieur reporté section de fonctionnement dépenses.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 2010.04.044 – BUDGET PRIMITIF 2010 DE LA BOUTIQUE DE L'AQUARIUM

Monsieur le Maire présente le projet du budget primitif 2010 de la Boutique l'Aquarium qui est soumis à l'approbation de l'Assemblée.

C'est ainsi que :

✕ les recettes et les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à la somme de :
16 520.44 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 2010.04.045 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

Monsieur le Maire donne lecture des Etablissements Publics Locaux auxquels une subvention a été accordée au titre de l'année 2010 :

✕ Syndicat Intercommunal pour la Promotion Touristique de la Vallée du Gardon	4 783.80 €
✕ D.F.C.I.	10 800.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE

N° 2010.04.046 – SUBVENTION C.C.A.S.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 14 210 € au Centre Communal d'Actions Sociales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE.

N° 2010.04.047 – SUBVENTION A LA CAISSE DES ECOLES

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 36 540 € à la Caisse des Ecoles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE.

N° 2010.04.048 – SUBVENTION A L'AQUARIUM

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 110 000 € à l'Aquarium.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE.

N° 2010.04.049 – CREATION D'UN POSTE A TEMPS COMPLET A L'AQUARIUM (renfort estival)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de créer un emploi à durée déterminée à l'Aquarium à temps complet (renfort estival):

✕ du 1^{er} Juin 2010 au 31 Août 2010 inclus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE.

N° 2010.04.050 – CREATION D'UN POSTE A TEMPS COMPLET A LA POLICE MUNICIPALE (renfort estival)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de créer un poste à durée déterminée d'auxiliaire temporaire à temps complet pour assurer la vacance du poste de Gardien de Police Municipale, pour la période du 1^{er} Mai 2010 au 30 Septembre 2010 inclus (renfort estival).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE.

N° 2010.04.051 – CREATION D'UN POSTE A TEMPS COMPLET AUX SERVICES TECHNIQUES (renfort estival)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de créer un emploi à plein temps et à durée déterminée aux Services Techniques (renfort estival), du 1^{er} Juin 2010 au 8 Septembre 2010 inclus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE.

N° 2010.04.052 – HEURES SUPPLEMENTAIRES A LA POLICE MUNICIPALE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les agents de police municipale ont effectué des heures supplémentaires durant les mois de Mars et Avril 2010 à savoir :

- Monsieur LARGUIER Sébastien : 1 h (normale)
10 h (dimanche)
- Monsieur FLEURY Fabrice : 10 h (dimanche)

Il convient de leur payer ces heures avec leurs salaires du mois d'Avril 2010.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
ADOpte A L'UNANIMITE.

N° 2010.04.053 – HEURES SUPPLEMENTAIRES AUX SERVICES TECHNIQUES

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que des heures supplémentaires ont été effectuées aux Services Techniques lors du Festival Boulegan à l'Ostal, édition 2010, à savoir :

- LAURET Christian 6 h de jour
 6 h de jour férié
- FRANCISCO Zéférino 5 h de jour
 2 h de jour férié
- LEGAL Olivier 1 h de jour
- ZUNTA Norbert 1 h de jour

Il convient de leur payer ces heures avec le salaire du mois d'Avril 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 2010.04.054 – HEURES SUPPLEMENTAIRES AUX SERVICES ADMINISTRATIFS

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Monsieur TEISSIER Samuel a effectué des heures supplémentaires le dimanche lors des élections régionales, à savoir :

- dimanche 14 Mars : 3 h
- dimanche 21 Mars : 3 h

Il convient de lui payer ces heures avec le salaire du mois d'Avril 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 2010.04.055 – INDEMNITES DE REGISSEUR

Monsieur le Maire propose d'attribuer une indemnité de responsabilité aux régisseurs suivants :

✕ Aquarium : LEGAL Ingrid	200 €
✕ Boutique Aquarium : LEGAL Ingrid	110 €
✕ Police Municipale : LARGUIER Sébastien	110 €
✕ Brocante : LARGUIER Sébastien	110 €

✕ Cantine Maternelle : JAUSSAUD Geneviève	110 €
✕ Cantine Ecole Primaire : JAUSSAUD Geneviève	110 €
✕ Marchés nocturnes : TEISSIER Samuel	110 €
✕ Droit de place : TEISSIER Samuel	110 €
✕ Location de salles : TEISSIER Samuel	110 €
✕ Régie d'avance : PERIER Annie	110 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 2010.04.056 – EXONERATION DE L'IMPOT SUR LES SPECTACLES DE L'ENSEMBLE DES COMPETITIONS SPORTIVES EN 2010

Monsieur le Maire expose :

Conformément à la Loi des Finances rectificatives 95-885 du 4 Août 1995, il vous est proposé d'exonérer de l'impôt sur les spectacles l'ensemble des compétitions sportives organisées pendant l'année 2010 sur le territoire de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 2010.04.057 – INDEMNITE FORFAITAIRE POUR LES ELECTIONS REGIONALES

Monsieur le Maire rappelle que l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élection, prévue à l'article 5 de l'arrêté ministériel du 27 Février 1962, constitue une mode de rémunération des travaux supplémentaires occasionnés par les élections qui concerne une catégorie de personnels limitée (Attaché territorial).

Monsieur le Maire rappelle que les élections régionales des 14 et 21 Mars 2010 ont occasionné des travaux supplémentaires, et propose 472.64 € d'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (le calcul est le suivant : $1/12^{\text{ème}}$ de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des attachés ou secrétaire de mairie, soit 5 671.74 €/12).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**N° 2010.04.058 – DESIGNATION D'UN AVOCAT POUR L'AFFAIRE
COMMUNE – CONSORTS BOUDON**

Suite à un litige opposant la Commune aux Consorts BOUDON (réfection d'un mur suite aux dégâts d'orage d'Octobre 2008) et au recours en référé déposé au Tribunal de Grande Instance d'Alès, Monsieur le Maire propose de désigner Maître GOUBET Marie-Christel, Avocat au Barreau d'Alès, pour défendre les intérêts de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTÉ A L'UNANIMITE.

N° 2010.04.059 – CONTRAT FEUX D'ARTIFICE

Monsieur VALMALLE Sylvain présente à l'Assemblée le devis avec la S.A. ARDI pour les feux d'artifice du 14 Juillet 2010. Ce dernier s'élève à la somme de 3 200 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer le devis,

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

**N° 2010.04.060 – COMPLEMENT DE LA DELIBERATION N° 2009.12.189
(PRIME DU PERSONNEL STAGIAIRE)**

Monsieur le Maire propose d'instituer pour l'année 2010 un régime indemnitaire au profit des agents non titulaires dans la limite des taux moyens annuels suivants appliqués à l'effectif réel en fonction dans la collectivité :

Une indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) est instaurée au profit des agents appartenant aux cadres d'emplois et grades suivants, dans la limite énoncée ci-après :

<u>Filière Technique</u>	<u>Effectif</u>	<u>Montant de Référence Au 01/01/04*</u>	<u>Coefficient</u>	<u>Montant Global</u>
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1	445.71 €	1	445.71 €

Le versement de cet avantage se fera mensuellement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTÉ A L'UNANIMITE.

N° 2010.04.061 – AVENANT N° 2 AU MARCHÉ DE LA RUE PELLET DE LA LOZERE

Monsieur BROQUIN rappelle la délibération du Conseil Municipal du 16 Juillet 2009 concernant l'attribution du marché à la SARL TP CABRIT pour les travaux d'aménagement de la Rue Pellet de la Lozère.

Suite à la réunion de la Commission d'appel d'offres réunie le Lundi 12 Avril 2010, il convient de passer un avenant car il y a des travaux en plus et en moins. Le montant de cet avenant s'élève à 52 099.63 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 2010.04.062 – DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU ET AU CONSEIL GENERAL POUR L'ETUDE DIAGNOSTIC DU RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les problèmes rencontrés sur le réseau d'alimentation en eau potable qui dessert la commune.

1. Absence de plan général à jour des installations;
2. Absence de compteurs généraux et de sectorisation;
3. Présence de fuites sur le réseau;
4. Rendements faibles et indice linéaire de pertes élevé;
5. Fragilité et unicité de la ressource ;
6. Absence de schéma directeur;
7. Absence d'interconnexion avec des services voisins
8. Absence de télésurveillance de certains ouvrages

Monsieur le Maire propose de faire réaliser une étude diagnostic du réseau et un schéma directeur du réseau.

Mr BEAGHE a estimé le coût de l'étude, à : **80 000.00 € € HT soit 95 680.00 € € TTC**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que ce type d'étude peut être subventionné par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse et le Département à hauteur de 70%, et propose de solliciter cette aide.

Le Conseil Municipal oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- Adopte la proposition de Monsieur le Maire;
- Décide de réaliser l'étude diagnostic et le schéma directeur proposés pour un montant de : **80 000.00 € HT** ;
- Décide de consulter des bureaux d'études spécialisés pour la réalisation de cette étude ;
- Sollicite de l'Agence de l'Eau et du Département une subvention pour financer cette étude ;
- Autorise, si nécessaire, le Département à percevoir pour son compte la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau et à la verser à la commune .
- S'engage à effectuer les travaux de réhabilitation et mise en conformité du réseau et des installations qui résulteraient du diagnostic et schéma directeur

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 2010.04.063 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND'ALES POUR L'AMENAGEMENT DE LA RUE PELLET DE LA LOZERE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de demander un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération du Grand'Alès pour le financement des dépenses relatives à l'aménagement de la Rue Pellet de la Lozère.
- Conformément au plan de financement présenté par la Commune, le coût des travaux s'élève à la somme de 291 430.70 €.

Le montant du fonds de concours demandé pour ce projet s'élève à 70 000 € soit 24 % du montant total.

Si la dépense réelle était inférieure au montant initial subventionnable, le fonds de concours serait calculé dans les mêmes conditions à partir du coût réel du projet, sans pour autant qu'une nouvelle décision du Conseil de Communauté soit nécessaire pour adopter le nouveau plan de financement.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 2010.04.064 – APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE CHARGEE D'EVALUER LES TRANSFERTS DE CHARGES –ANNEE 2010

Le Conseil Municipal,

Vu la Loi du 12/07/1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu l'article 1609 nonies C IV, 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} alinéas du CGI,

Vu le rapport concernant les charges transférées adopté par la commission locale chargée d'évaluer les transferts des charges dans sa séance du Vendredi 25 Mars 2010,

DECIDE

D'approuver le rapport susvisé de la Commission locale chargée d'évaluer les transferts des charges, rapport qui détermine le coût des charges transférées dans le cadre du calcul de l'attribution de compensation à reverser aux communes à compter de l'exercice budgétaire 2010.

ADOpte A L'UNANIMITE.

N° 2010.04.065 – EMPLACEMENT TAXI

Monsieur le Maire rappelle la demande de Monsieur COUCHE concernant son installation à St Jean du Gard en tant que taxi.

Afin de se conformer à la réglementation en vigueur, il convient de localiser une place et de la lui attribuer.

Monsieur le Maire propose que cet emplacement soit situé sur le parking de la Gare.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE.

N° 2010.04.066 – PRET RELAIS AUPRES DU CRCA

Monsieur le Maire expose que pour financer des travaux d'investissement, il convient de contracter un prêt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Languedoc, l'attribution d'un prêt relais de 160 000 € pour une durée de 2 ans au taux fixe de 2,05 % l'an. Le capital sera remboursé à l'échéance finale. Les intérêts seront payés annuellement. Ce prêt pourra être remboursé par anticipation totalement ou en partie sans frais ni indemnité.

- Prend l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les ressources nécessaires au paiement des échéances.

- donne pouvoir à Monsieur le Maire, pour signer la convention entre la Commune et la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Languedoc.

N° 2010.04.067 – PRET AUPRES DU CRCA

Monsieur le Maire expose que pour financer des travaux d'investissement, il convient de contracter un prêt.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Languedoc, l'attribution d'un prêt de 160 000 €, au taux fixe de 3,95 % l'an, d'une durée de 25 ans, remboursable en 100 échéances trimestrielles constantes de 2 525,23 €, sans frais de dossier ni commissions.

- Prend l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

- donne pouvoir à Monsieur le Maire, pour signer le contrat de prêt à intervenir entre la commune et la Caisse Régionale de Crédit Agricole.